

PROCEDURE DEMANDE DE LOCATION SALLE COMMUNALE

CONDITIONS TARIFAIRES

Salle SAINT SEBASTIEN

Demandeur	Location	Caution
Associations communales	2 locations gratuites par an toutes salles confondues pour l'organisation de manifestations événementielles, puis location payante au tarif communal.	150 € : entretien 150 € : tri sélectif
	1 conteneur compris dans la location	
	Conteneur supplémentaire : 50 €	
Collectivités et organismes publics extérieurs	Gratuit 1 conteneur compris dans la location Conteneur supplémentaire : 50 €	
Particuliers domiciliés ou contribuables de la commune	250 € 1 conteneur compris dans la location Conteneur supplémentaire : 50 €	150 € : entretien 150 € : tri sélectif 900 € : dégradation
Entreprises Location à la journée	300 € 1 conteneur compris dans la location Conteneur supplémentaire : 50 €	

Salle LOUIS CHINIEU

Demandeur	Location	Caution
Associations communales	2 locations gratuites par an toutes salles confondues pour l'organisation de manifestation événementielles, puis location payante au tarif communal.	200 € : entretien 200 € : tri sélectif
	1 conteneur compris dans la location Conteneur supplémentaire : 50 €	
Collectivités et organismes publics	Gratuit	
extérieurs	1 conteneur compris dans la location Conteneur supplémentaire : 50 €	
Particuliers domiciliés	600 €	200 €: entretien
ou contribuables de la commune	1 conteneur compris dans la location Conteneur supplémentaire : 50 €	200€ : tri sélectif 1 500 € : dégradation
Entreprises		
Location à la journée Location à la demi-journée	1 500 €	
Forfait option entretien	1000 €	
Pénalités tri sélectif non conforme	200 €	
	200 €	
	1 conteneur compris dans la location Conteneur supplémentaire : 50 €	

MODALITES DE RESERVATION

- ⇒ Appel à la mairie au 04 66 90 14 10 ou envoi d'un mail à <u>mairie@chusclan.fr</u> pour mettre une option de réservation
- ⇒ Confirmation de l'option par le demandeur par retour <u>obligatoire du formulaire de</u> <u>demande de réservation</u> sous 8 jours téléchargeable sur le site : <u>www.chusclan.fr</u> ou à disposition à l'accueil de la mairie.

A noter : toutes les demandes seront soumises à un accord selon les disponibilités des salles

- ⇒ Confirmation de l'accord de la mairie par écrit
- ⇒ Signature et paraphe du contrat de location et du règlement intérieur en mairie sur présentation des pièces obligatoires :
- ⇒ Le règlement de la location par chèque établi au nom du demandeur et libellés à l'ordre du Trésor Public, encaissable huit jours avant la date de location.
- ⇒ Dépôt des chèques de caution à l'ordre du Trésor Public restitués après la location sous réserve de l'état des lieux sortant :
 - En cas de nettoyage à reprendre (non-respect de l'article 11) : la caution de 200 € (salle Louis Chinieu) ou 150 € (salle Saint Sébastien) sera retenue.
 - En cas de tri sélectif non conforme (non-respect de l'article 12) : la caution de 200 € (Salle Louis Chinieu) ou 150 € (Salle Saint Sébastien) sera retenue.
 - En cas de dégradation (article 20), la commune se réserve le droit de saisir une partie ou la totalité de la caution de 1 500 €. (Salle Louis Chinieu) et 900 € (Salle Saint Sébastien) Elle sera retenue sur la base d'un devis ou selon une grille tarifaire pour le mobilier.

A l'exception des entreprises pour lesquelles aucun chèque de caution ne sera demandé :

- Le tri sélectif non conforme sera facturé 200 € (salle Louis Chinieu) ou 150 € (salle Saint Sébastien)
- L'entretien en fonction de l'option choisie ou en cas de nettoyage à reprendre sera facturé 200 € (salle Louis Chinieu) ou 150 € (salle Saint Sébastien)
- En cas de dégradation, le montant des réparations sera facturé sur la base d'un devis ou selon une grille tarifaire pour le mobilier.
- ⇒ Remise de l'attestation d'assurance
- ⇒ Communication des dates et des horaires de l'état des lieux entrant et sortant ainsi que de la remise et de la restitution des clés